



INFOS ET REGLEMENT DU WATERMAN Indoor de Villeurbanne 2019

Article 1 : Présentation et Organisateurs

Le **WATERMAN indoor de Villeurbanne** est un challenge multisports organisé par l'association Eaux Libres Villeurbanne. Ce challenge consiste à enchaîner les 3 pratiques suivantes: la nage, la course à pied et le stand up paddle (planche à la rame debout).

L'objectif est de proposer, en milieu urbain, une épreuve sportive accessible, ludique et spectaculaire dans l'esprit des compétitions de sauvetage côtier (life saving sport)

L'organisateur est joignable par mail à l'adresse : eauxlibres@live.fr

Date, horaires et circuits

Le WATERMAN indoor de Villeurbanne est organisé le samedi 23 Mars 2019 après-midi au Centre Nautique Etienne Gagnaire, 59 avenue Marcel Cerdan à Villeurbanne (Bassin olympique, 50m). Ouverture des portes à 13h15.

Distances

Les distances proposées sur ce WATERMAN indoor sont : 350m de nage, 1400m de course et 700m de SUP. Ces distances, relativement accessibles, correspondent également à des durées d'effort très semblables dans chaque discipline.

Stand up paddle et pagaie

Afin de proposer une équité totale entre les participants, le même matériel sera utilisé par chaque athlète :

- ▶ Il s'agit de stand up paddle polyvalents gonflables, tous identiques, fournis par l'organisation. La marge de poids conseillée de ces paddles est de 30 à 100kg. Si votre poids dépasse les 100kg, merci de prendre contact avec l'organisateur pour la mise à disposition d'un paddle spécifique.
- ▶ Une pagaie peut également être mise à disposition (pagaie simple et polyvalente), Les athlètes peuvent, soit venir avec leur pagaie personnelle, soit disposer d'un prêt de pagaie. Ce choix devra être fait lors de l'inscription en ligne

Article 2 : les parcours, les séries et la finale (détails sur site facebook)

En natation le départ se fait dans l'eau, une main au mur. Le parcours est matérialisé avec les 4 bouées les plus extérieures. Le parcours est composé de 4 tours en forme de « U » inversé. Les bouées sont laissées « main droite » sauf la dernière bouée qui est laissée « main gauche », juste avant la sortie de l'eau à l'australienne (passage en courant sur 20m avant de replonger pour le tour suivant). A la fin du 4ème tour, les concurrents sortent de la piscine pour rejoindre l'aire de transition.

En course à pied : le sens de circulation normal doit être respecté (en courant sur le côté droit du chemin). Le parcours est plat composé pour moitié de bitume et moitié de chemin. La boucle fait 700m et est à faire 2 fois avant de rejoindre à nouveau l'aire de transition.

En Stand up Paddle : la mise à l'eau des SUP se fait sur une aire de 10m de large. La prudence est recommandée sur cette dernière afin de ne pas se blesser avec le bord du bassin. Le parcours est composé de 4 tours en forme de « M ». Cinq virages sont à faire par tour (sauf sur le 1er et dernier tour qui sont incomplets). A la fin du 4ème tour, au bout de la ligne droite, deux bouées oranges matérialiseront la ligne d'arrivée.

Aire de transition

Une aire de transition sécurisée sera mise à disposition des concurrents, à l'extérieur, juste à la sortie du bassin. Les chaussures de course, la pagaie et d'autres affaires éventuelles y seront déposées. Le chaussage et déchaussage des chaussures de course se fera exclusivement dans cette aire de transition de même que les changements éventuels de tenue.

Séries

L'épreuve s'articule en 4 à 5 séries de 12 à 15 concurrents. Une finale homme et femme regroupera en fin d'après-midi, les meilleurs Water(wo)men du jour.

Les participants choisiront lors de leur inscription sur le site, de participer :

- soit sur les séries « **Omnium** » (avec un temps limite de 30' par série, soit environ 2x le temps du vainqueur de chaque série)
- soit sur la série « **Découverte** », où l'on peut prendre un peu plus son temps (avec un temps limite de 40' par série, soit environ 2,7 x le temps du vainqueur de chaque série)

Les qualifications pour la finale :

Les qualifiés pour la finale seront les 14 ou 15 meilleurs hommes et femmes des séries au prorata des présences de ces derniers. Par exemple si la compétition présente au total : 24 femmes et 36 hommes alors 6 places seront accordées pour les femmes en finale et 9 places pour les hommes.

Le mode de qualification pour la finale se fera de la façon suivante :

- 1er et 1ère de chaque série «Omnium»= qualification automatique (sauf pour la série « Découverte »)
- classement complémentaire au temps sur l'ensemble des séries (y compris sur la série « Découverte»)

La finale sera organisée en course poursuite femmes / hommes. Les femmes partiront en avance avec le temps de différence homme/femme des séries.

Article 3 : Temps limite et choix de série

Le timing rigoureux et la sécurité de l'événement nous impose des temps limites dans la réalisation des parcours.

Ainsi pour chaque série, il est nécessaire que le dernier concurrent en natation puisse sortir de l'eau avant la mise à l'eau du premier concurrent en stand up paddle. Le temps maximal estimé pour les 350m de nage est donc d'environ 10'. De même pour le lancement de la série suivante, il est nécessaire de terminer les premières séries dans un temps de 30' (soit environ 100% de temps en plus que l'arrivée du premier estimé en 15').

► Si vous pensez rentrer facilement dans ce schéma de temps, vous pouvez aisément vous inscrire **en série « Omnium »**.

► Si vous ne pensez pas rentrer dans ce temps, une ou deux **séries «Découverte»** seront proposées de façon à ce que même les « slow riders » puissent rester cool et serein pratiquement en toutes circonstances. Dans cette ou ces séries, le temps limite total sera étendu à 12' en natation et 40' pour l'ensemble.

En cas de dépassement du temps limite, le concurrent sera (malheureusement) stoppé en natation, ou sur la fin du tour en cours lors du SUP (avec un chrono arrêté au nombre de tour effectué en SUP)

Article 4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera sur place, dans le hall d'entrée de la piscine de 13h15 à 14h00, soit 1h avant le départ de la première série.

Chaque athlète doit présenter une pièce d'identité valable au retrait des dossards. Le dossard est un bonnet numéroté (type sauvetage côtier). Il devra obligatoirement être attaché et porté pendant l'intégralité de l'épreuve et rendu en fin d'épreuve.

Article 5 : Conditions d'inscription

Catégories d'âge

- La seule catégorie d'âge retenue est «toute catégorie» dès lors que vous êtes majeur et en bonne santé. Toutefois les jeunes ayant 16 ans révolu au jour de l'épreuve sont autorisés à participer sous réserve de remplir et transmettre une autorisation parentale (à télécharger sur le site d'inscription)

Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFTri, FFSurf, FFCK (toujours valide le 23/03/2019).
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Condition physique, dopage et aptitude à la nage

- Les participants doivent être en bonne condition physique et capables de nager, courir et ramer sur les distances prévues sans se mettre en danger
- Dans le cas où le responsable de la sécurité considère qu'un compétiteur se met en danger, ou est en difficulté, l'organisation se réserve le droit de stopper ce compétiteur.
- Un contrôle antidopage sur un ou plusieurs athlètes peut avoir lieu.
- L'organisateur se réserve le droit d'interdire la participation d'un athlète.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun.com. Le nombre de places est actuellement limité à 60 participants. La liste des inscrits sera actualisée et visible sur adeorun.com. Attention, aucune inscription ne sera enregistrée sur place. Seuls les dossiers complets seront validés et donneront droit à la participation au Waterman.

Prestation et tarifs

Le tarif unique (frais de gestion compris) est de 20 euros. Cela comprend :

- La participation à l'épreuve
 - Un lot coureur
 - Le prêt d'un dossard
 - La mise à disposition d'un SUP et éventuellement d'une pagaie (à préciser lors de l'inscription)
- Le chronométrage et classement
 - Le petit ravito d'arrivée

Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Annulation

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation peut envisager un exceptionnel changement de coureurs en cas de problèmes spécifiques. Si vous souhaitez céder votre dossard à un remplaçant il faut obligatoirement contacter l'organisateur et, avec son aval, communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7 : Sécurité

L'organisation mettra en place une équipe de secouristes sur l'évènement. Tout concurrent est toutefois tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Articles 8 : Règlement course

Tenue de course et matériel

Le plus grand soin devra être apporté au matériel mis à disposition pour l'épreuve

Chaque participant doit venir au minimum avec : un maillot de bain (une pièce pour les femmes) et une paire de running (pour des raisons de sécurité, courir pieds nus est interdit). La course ayant lieu sur un domaine aquatique sans passage sur zone public (espace de course privé), il est possible de faire l'intégralité de la course en maillot de bain comme dans les épreuves de sauvetage côtier.

Il est cependant autorisé d'utiliser : des lunettes de nage, de porter un jammer pour les cuisses, un débardeur ou lycra, ou trifonction ou équivalent si les concurrent(e)s le souhaitent.

D'une façon générale, il est conseillé de porter une tenue simple adaptée à la nage et au reste des épreuves car les changements de tenue seront une perte de temps.

Les accessoires d'aide à la nage sont interdits : pull boy, plaquettes, combinaison néoprène etc...

Rappel : le port du bonnet est obligatoire sur l'intégralité des épreuves (c'est votre dossard et c'est aussi le règlement d'utilisation du bassin)

Article 9 : Classement et récompenses

- Les 3 premiers hommes et femmes de la finale seront récompensés par lots.
- Un classement compilatoire des séries et de la finale sera édité

Article 10 : Charte du coureur

Un comportement « sportif et responsable » est attendu pour chaque participant : Obligation de respecter l'environnement, les sites empruntés, les autres concurrents et les organisateurs bénévoles. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

En particulier en natation : il est interdit de tirer, pousser ou couler un autre concurrent.

En particulier en Sup : il est interdit de prendre contact avec un autre concurrent avec une quelconque partie du corps ou de la pagaie. La seule exception concerne le contact entre les planches qui est toléré à condition toutefois de ne pas mettre en danger le concurrent.

Toute attitude antisportive entraînera la disqualification du concurrent.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou de modifier la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (à hauteur de 75%), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Fait à Villeurbanne le 15 Janvier 2019

David Perrier